



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025
ID : 057-245700695-20250716-B20250715_10_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le quinze juillet à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le neuf juillet sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration :./.

Etaient excusés : Benoit STEINMETZ, Guy KREMER

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Etaient excusés : Thomas HERBER, DGST, Manon TURPIN, service communication



10. Objet : Marché n° 2515RSAM - Réfection des sols amortissants des aires de jeux de 3 multi-accueils - Avenant n° 1 avec l'entreprise SAS Récré'Action à 77700 SERRIS

Vu l'article L. 2194-1-6° du Code de la Commande Publique,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché notifié le 27 mai 2025, passé en procédure adaptée ouverte entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'entreprise SAS Récré'Action à 77700 SERRIS, concernant la réfection des sols amortissants des aires de jeux de 3 multi-accueils.

Le présent avenant n° 1 a pour but et d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant du marché.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

Suite à la visite de contrôle effectuée par le bureau de contrôle technique APAVE, une remarque a été formulée concernant l'absence de sol amortissant sous le jeu situé au multi-accueil « Les Lutins du Château » à Rodemack. Cette absence constitue un risque potentiel pour la sécurité des enfants qui utilisent ce jeu. Conformément aux normes en vigueur relatives à la sécurité des équipements de jeux pour enfants (notamment la norme NF EN 1177), il est impératif de garantir un environnement sécurisé, notamment en matière de revêtement de sol.

Le montant du marché initial est porté de 40 656,24 € H.T. (quarante mille six cent cinquante-six euros et vingt-quatre centimes) à 43 601,74 € H.T. (quarante-trois mille six cent un euro et soixante-quatorze centimes), soit une augmentation de 2 945,50 € H.T., soit 7,25 %.

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 1,

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accepter la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2515RSAM, passé en procédure adaptée ouverte avec l'entreprise SAS Récré'Action à 77700 SERRIS, d'un montant de 2 945,50 € H.T., soit une augmentation de 7,25 %,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 16 juillet 2025

Le Président,

Michel PAQUET

